Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_350-DE

DC_2026_350

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 NOVEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 5 pouvoirs) : 63	L'an deux mille vingt six, le cinq novembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 30/10/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, François GERARD - GENNES SUR SEICHE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Alexandra GOUSSET - , Frédéric LEJAS - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Anne-Marie MORLIER - MOULINS, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Yves COLAS - MOUTIERS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Paul LAPAUSE - VITRE, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Elisabeth BRUN donne pouvoir à Teddy REGNIER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Paul LAPAUSE, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT, Anne BRIDEL donne pouvoir à Carine GERMOND

Etaient absents :
Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Hubert DESBLES, Michel ERRARD, Marie-Christine MORICE, Laurent FESSELIER, Joël TRAVERS, Jean-Yves LEBLANC, Frédéric MARTIN, Vincent SINOQUET, Laurence DELAUNAY, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_350-DE

DC_2026_350

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 NOVEMBRE 2026

- Attribution de Fonds de Soutien Biodiversité à la commune de La Guerche-de-Bretagne

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2019-217 du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2019 approuvant le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
Vu la délibération n°2023-270 du Conseil d'Agglomération du 9 novembre 2023 approuvant le dispositif de fonds de soutien aux mesures de préservation de la biodiversité ;
Vu la délibération n°2025-095 du Conseil d'Agglomération du 25 avril 2025 approuvant l'attribution du fonds de soutien biodiversité à la commune de La Guerche de Bretagne pour un montant de 12 175,40 € considérant les travaux de voirie et de végétalisation de la place du Champs de Foire, du Faubourg de Vitré, ainsi que de la place de la Bougeoire ;
Vu l'avis favorable de la commission transition écologique en date du 5 mars 2025 ;
Vu le courrier de la commune de la Guerche-de-Bretagne en date du 2 février 2025 ;

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut verser des fonds de soutiens à ses communes membres, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, par dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité, dès lors que, d'une part, le montant total des fonds de concours et d'autre part, que le bénéficiaire du fonds, assure une participation minimale au financement du projet fixé à 20 % du montant HT total des financements apportés par des personnes publiques :

Considérant la volonté d'orienter le fonds de soutien, conformément au projet de territoire, visant à soutenir des mesures de prévention de la biodiversité sur le territoire ainsi qu'à la mise en œuvre opérationnelle du PCAET et plus particulièrement de son orientation visant à protéger la biodiversité en limitant l'artificialisation des sols, en diminuant l'éclairage nocturne, en protégeant la trame verte et bleue et en renforçant le bocage ;

Considérant la volonté, à travers la mise en place de cette aide, d'accompagner les communes dans la réalisation d'études et de travaux de renaturation des espaces urbanisés, rendant les territoires plus résilients face aux effets du dérèglement climatique ;

Cosnidérant que sont particulièrement attendus des projets valorisant l'infiltration des eaux pluviales dans des aménagements végétalisés publics, privilégiant la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature ;

Considérant que le fonds de soutien doit concourir à préserver la biodiversité ;

Considérant que cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-095 du Conseil d'Agglomération du 25 avril 2025 approuvant l'attribution du fonds de soutien biodiversité à la commune de La Guerche-de-Bretagne pour un montant de 12 175,40 € ;

Considérant les travaux de voirie et de végétalisation de la place du Champs de Foire, du Faubourg de Vitré, ainsi que de la place de la Bougeoire ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_350-DE

DC_2026_350

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant la réalisation des travaux par la commune de La Guerche-de-Bretagne sur le Faubourg de Vitré pour la désimperméabilisation et plantation d'une partie de la rue, pour un montant de 34 614,91 € HT ;

Considérant le financement de ce projet atteignant les 80 % de subventions, maximum réglementaires ;

Considérant que lesdits projets sont éligibles à une aide financière de 30 % du montant des études, plafonnée à 10 000 € et de 30 % du montant des travaux, plafonnée à 30 000 € ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;

Il vous est proposé
- D'accorder une aide financière, à la commune de La Guerche-de-Bretagne, de 4 454,41 € au titre du fonds de soutien aux mesures de préservation de la Biodiversité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 63

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 63**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
9 nov. 2026

La Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du TAGV
12 nov. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.